

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2023-135 du 10 octobre 2023  
Portant sur les travaux d'assainissement dans l'enceinte du collège d'Auzances  
DETR 2023 – Plan de financement définitif**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le dix octobre à 17h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de ROUGNAT, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 05/10//2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 41	Votants : 48	POUR : 48
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 3 Absents : 10	Exprimés : 48	

**Présents :** MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, DESCLOUX, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, GALINDO, PIERRON, NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, GLOMOT, FAUCHER.

**Pouvoirs :** SIMON à LE CORRE, VERDIER à GALINDO, LUQUET L à LUQUET A, BOUDINEAU à FERRIER, RAMOS à FAUCONNET, FONTVIELLE à DESARMENIEN, MORANÇAIS à BERGER, LARGE à TRIMOULINARD,

**Excusés :** JOULOT, DESGRANGES, D'HULSTER.

**Absents :** SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, SCHMIDT, PLAS, VIALTAIX, WELZER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT.

**Secrétaire de séance :** Pierre DESARMENIEN

Rapporteur : David GRANGE, Vice-président

*Pour rappel, par délibération n°2022-146 du 26 octobre 2022 et 2023-150 du 29 mars 2023, le conseil communautaire autorisait le dépôt d'un dossier DETR 2023 ainsi que la recherche de financements complémentaires pour la réhabilitation du réseau d'assainissement situé dans l'enceinte du collège.*

Le montant de la dépense subventionnable a été évaluée à 240 612 € HT.

Cette opération est acceptée au titre de la programmation 2023 pour le volet DETR.

Une première consultation d'entreprises a été réalisée et a dû être déclarée sans suite pour raison économique, la seule offre reçue ayant été nettement supérieure à l'estimation.

La consultation a été relancée pour une remise des offres fixée au 20 juillet 2023. L'offre de l'entreprise EUROVIA a été retenue pour un montant de 192 296.06 € HT (106 218.10 € pour la part Eaux Usées et 86 077.96 € pour la part Eaux Pluviales).

Plan de financement définitif :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Travaux préparatoires	15 787.94€	Agence de l'eau (30%)*	72 540€
Travaux eaux usées	106 218.10€	DETR pour EP (20%)**	48 122.40€
Travaux eaux pluviales	86 077.96€	Département (10%)	24 061.20€
Frais divers (parution)	1 728€	Contribution communale pour EP	37 955.56€
Maîtrise d'œuvre	30 800€	Autofinancement	57 932.84€
<b>TOTAL HT</b>	<b>240 612€</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>240 612€</b>

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20231010-2023-135-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2023  
Date de réception préfecture : 16/10/2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

*\*Subvention AELB de 60% plafonnée à 120 900€ de dépenses concernant les travaux préparatoires ainsi que les travaux d'eau usées sur un total des dépenses de 154 534.04€.*

*\*\*Montant DETR attribué à la commune d'Auzances uniquement pour les eaux pluviales.*

D'un commun accord entre les deux collectivités, une contribution sera versée par la commune d'Auzances à la CCMCA dont le montant sera arrêté au vu des dépenses et des recettes définies. Cette présente disposition fera l'objet d'un avenant à la convention.

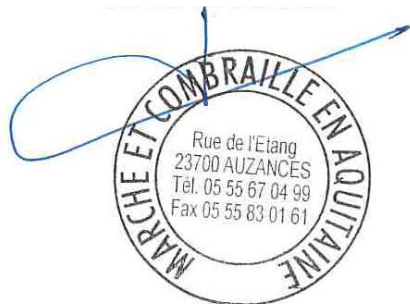
Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental, ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement définitif « Assainissement du bourg d'Auzances – Collège » tel que présenté ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en sous-préfecture le 16 octobre 2023  
Pour copie conforme, le 16 octobre 2023

Le Président,  
**Gérard GUYONNET**



Le Secrétaire de séance,  
**Pierre DESARMENIEN**